

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION
MRC LES MASKOUTAINS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISÉ L'USAGE P-150 VOIRIE, DANS LA ZONE A-303

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite utiliser le site de traitement des eaux usées pour l'entreposage d'équipement municipal ;

Attendu que le premier et le second projet de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une consultation publique écrite entre le 19 mars et le 2 avril 2021 ;

Attendu qu'aucun commentaire et avis écrit sur le premier projet n'a été déposé au bureau municipal ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 21 avril 2021 conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 266-21 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau A, intitulé Grille de spécifications, faisant l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est modifié par l'ajout de la classe d'usage P-150 *Voirie* dans la zone A-303 tel qu'illustré en rouge dans l'extrait du tableau suivant :

EXTRAIT GRILLE DE SPÉCIFICATIONS - TABLEAU A						
		USAGES				
GRUPE	CLASSE	SOUS-CLASSE		A-303		
AGRICOLE (A)	A-100	Culture				
	A-200	Élevage	A-210	Établissement élevage		
			A-220	Animaux domestiques		
	A-300	Com. agricole et agro-alimentaire	A-310	Com. agricole		
			A-320	Com. agro-alimentaire		
A-400	Agro-touristique					
A-500	Autres usages (Autorisation, droits acquis CPTAQ)			[3]		
COMMERCÉ (C)	C-100	Serv. professionnels, personnels	C-110	Bureau d'affaires		
			C-120	Serv. professionnels		
			C-130	Serv. personnels		
			C-210	Détail en général		
	C-200	Vente au détail	C-220	Marché aux puces		
	C-300	Entretien, réparation de biens				
	C-400	Com. de gros, entreposage, transport				
	C-500	Serv. reliés aux véhicules	C-510	Poste d'essence		
			C-520	Entretien, réparations		
			C-530	Vente de véhicules		
			C-540	Terrain stationnement		
	C-600	Hébergement et restauration	C-610	Établis. hôtelier		
			C-620	Gîte touristique		
			C-630	Restauration		
			C-640	Cantine		
			C-650	Établis. alcoolisées		
			C-660	Bar érotique		
	C-700	Caractère culturel, social, récréatif	C-710	Établissement culturel		
			C-720	Récré. intérieure		
			C-730	Récré. ext. extensive		
			C-740	Récré. ext. intensive		
	C-800	Tour transmission				
C-900	Complémentaire à l'habitation	C-901	Atelier d'artisanat			
		C-902	Bureau de poste			
		C-903	Serv. à la ferme			
		C-904	Serv. d'hébergement			
		C-905	Serv. personnels			
		C-906	Serv. professionnels			
		C-907	Entretien, réparation			
		C-908	Animaux domestiques			
		C-909	Services à la Construction			
C-1000	Entreposage commercial complémentaire à un usage agricole	C-1001	Camion Lourd			
		C-1002	Machinerie forestière			
		C-1003	Machinerie d'excavation			
		C-1004	Machinerie de déneigement			
HABITATION (H)	H-100	Unifamiliale	H-110	Isolée		
			H-120	Jumelée		
			H-130	En rangée		
	H-200	Bifamiliale	H-210	Isolée		
			H-220	Jumelée		
	H-300	Trifamiliale	H-310	Isolée		
			H-320	Jumelée		
	H-400	Multifamiliale		H-410	isolée	
	H-500	Communautaire	H-510	Retraités, jeunes, religieux		
			H-520	Centre d'accueil		
H-600	Maison mobile			[4 , 8]		
H-700	Logement complémentaire à un usage agricole					
INDUSTRIE (I)	I-100	Indus. Générale	I-110	Artisanale		
			I-120	Incidence faible		
	I-200	Agro-alimentaire		I-210	Incidence faible	
	I-300	Extraction	I-310			
			I-410	Récupération		
			I-420	Entreposage		
			I-430	Traitement		
			I-440	Valorisation		
			I-450	Boues, fumiers, lisiers		
I-460			Élimination			
I-470			Dépôt matériaux secs			
I-480	Récup. véhicules					
PUBLIC, INST., COMMUNAUTAIRE (P)	P-100	Serv. publics	P-110	Adm. publique		
			P-120	Éducation		
			P-130	Sécurité publique		
			P-140	Traitement des eaux		
			P-150	Voirie		
	P-200	Lieux de culte				
P-300	Communautaire					
P-400	Loisirs et sports					
P-500	Parc, espace vert					
USAGES OU CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS						

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Roger, Maire

Josiane Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière